

Première séance, mardi 10 octobre 2017

Présidence de M. Bruno Boschung, président

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications. – Projet de loi 2017-DSJ-51: modification de la loi sur la justice (taux d'activité des juges); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures, vote final. – Projet de décret 2017-DSJ-131: acquisition de deux étages d'un immeuble sis à la route d'Englisberg 3, à Granges-Paccot; entrée en matière, lecture des articles, vote final. – Postulat 2017-GC-41 Christian Ducotterd: surveillance des mosquées et des imams; prise en considération. – Rapport 2017-DIAF-23: rapport intermédiaire concernant la loi du 9 décembre 2010 relative à l'encouragement aux fusions de communes (LEFC); discussion. – Motion 2017-GC-110 Dominique Butty/Nicolas Kolly: réforme des tâches des préfets et des régions; prise en considération. – Motion 2017-GC-19 Dominique Zamofing/René Kolly: mise aux normes des porcheries 2018 – aide financière pour les producteurs de viande porcine; prise en considération. – Elections judiciaires.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14h00

Présence de 104 députés; absents: 5.

Sont absents avec justifications: MM. Jean-Pierre Dou-taz, Olivier Flechtner, Benjamin Gasser, Ralph Alexander Schmid, Thierry Steiert.

M^{me} et MM. Olivier Curty, Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Hommage au député Denis Chassot †

Le Président. Bevor wir mit den Traktanden der heutigen Sitzung beginnen, bitte ich die Versammlung und die Gäste und Vertreter auf der Tribüne, sich zu erheben.

Wir wollen in einem Moment der Stille unserem Grossratskollegen und Freund Denis Chassot gedenken, der uns letzte Woche völlig unerwartet verlassen hat. Er hinterlässt eine grosse Lücke, nicht nur bei seiner Familie, welcher wir Kraft und Zuversicht wünschen, sondern auch bei uns im Grossen Rat. Wir haben einen engagierten und liebenswürdigen Kollegen verloren.

Communications

Le Président. Mitteilungen des Ratspräsidiums:

1. Klubs und Gruppierungen

Ich teile Ihnen mit, dass morgen Mittwoch, 11. Oktober, um 12 Uhr die Generalversammlung des Klubs Erziehung und Bildung stattfinden wird und zwar im Restaurant Boccialino.

Ein neuer Klub, der Klub für Gesundheit und Soziales, ist gegründet worden. Seine konstituierende Sitzung findet ebenfalls morgen Mittwoch, 11. Oktober, um 12 Uhr hier in diesem Gebäude im 2. Stock statt.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Elections judiciaires

Président-e 100%

Tribunaux d'arrondissement, des baux et des prud'hommes de la Sarine 2017-GC-145

Discussion

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêts: je suis représentante du Grand Conseil au Conseil de la magistrature et membre de la commission des élections.

Suite à l'article paru dans *La Liberté*, qui fait état d'un courrier des juges du Tribunal de la Sarine, lesquels contestent le préavis du Conseil de la magistrature, je dois vous donner quelques explications sur la procédure qui a été suivie pour mener au préavis que vous connaissez.

Tout d'abord, la mise au concours de ce poste a fait l'objet d'une décision, le 16 juin dernier, de la Commission de justice, sur la procédure à mettre en place pour la succession du magistrat Pascal Terrapon, qui est président du Tribunal de la Sarine, du Tribunal des baux et du Tribunal des prud'hommes. Il a été décidé de mettre au concours un EPT de magistrat englobant les 3 charges actuelles et non pas de le repourvoir à l'interne, par une rocade, comme souhaité par le Tribunal de la Sarine. Six candidats ont présenté leur candidature et ont été entendus. Le premier entretien a duré en général 30 à 40 minutes par personne. Après cet entretien, 2 candidats n'ont pas été

tions bien sûr aux nuisances exprimées par un monde de plus en plus individuel et sans concession, une production malmenée. Des producteurs renoncent; d'autres, les plus forts, ont déjà trouvé une solution. D'autres encore attendent un soutien financier pour avancer avec leurs dossiers.

Nous voulons donner un signe de soutien à quelques petits producteurs pour sauver quelques places qui utiliseraient du petit-lait pour leur nourriture, mais aussi pour éviter une pression sur le prix du lait de fromagerie. Pour payer les coûts de transport et de traitement de ce produit, c'est toujours le producteur qui paie.

Les motionnaires ont pris acte de la réponse du Conseil d'Etat de rejeter cette motion. Ils relèvent tout de même que celui-ci reconnaît le problème de fond qui existe. Pour la forme de la motion, le Service de l'agriculture n'a pas fait preuve de beaucoup d'inspiration pour nous répondre. D'autres cantons l'ont fait et on trouve une forme dans l'intérêt des producteurs. Les arguments évoqués dans la réponse ne sont pas pertinents. Je vous épargne de les démonter les uns après les autres, étant donné l'issue de cette motion.

Avec ces considérations, nous retirons cette motion. Nous reviendrons rapidement avec une nouvelle, sous une forme modifiée et clarifiée en matière de financement et en ce qui concerne des mesures d'allègement administratives qui plombent beaucoup de dossiers.

> La motion est retirée par ses auteurs.

—

Elections judiciaires

Résultats des scrutins organisés en cours de session

Président-e 100%

Tribunaux d'arrondissement, des baux et des prud'hommes de la Sarine
2017-GC-145

1^{er} tour

Bulletins distribués: 102; rentrés: 99; blanc: 0; nul: 0; valables: 99; majorité absolue: 50.

Ont obtenu des voix Yann Hofmann: 43; Ariane Guye: 34; José Rodriguez: 22.

2^e tour

Bulletins distribués: 102; rentrés: 101; blanc: 0; nul: 0; valables: 101; majorité absolue: 51.

Ont obtenu des voix Yann Hofmann: 44; Ariane Guye: 36; José Rodriguez: 21.

3^e tour

Bulletins distribués: 104; rentrés: 104; blanc: 0; nul: 1; valables: 103; majorité absolue: 52.

Ont obtenu des voix Yann Hofmann: 47; Ariane Guye: 34; José Rodriguez: 22.

4^e tour

Bulletins distribués: 104; rentrés: 104; blancs: 6; nul: 0; valables: 98; majorité absolue: 50.

Est élue *Ariane Guye*, à *Magnedens*, par 52 voix.

A obtenu des voix Yann Hofmann: 46.

Assesseur-e (représentant les locataires)

Tribunal des baux de la Sarine

2017-GC-146

Bulletins distribués: 94; rentrés: 90; blancs: 2; nul: 0; valables: 88; majorité absolue: 45.

Est élue *Annick Rossier*, à *Villars-sur-Glâne*, par 87 voix.

A obtenu des voix Pierre Duffour: 1.

Assesseur-e

Commission d'expropriation

2017-GC-147

Bulletins distribués: 89; rentrés: 85; blancs: 3; nul: 0; valables: 82; majorité absolue: 42.

Est élu *Andreas Freiburghaus*, à *Wünnewil*, par 78 voix.

A obtenu des voix Catherine Hayoz: 4.

—

> **La séance est levée à 16h17.**

Le Président:

Bruno BOSCHUNG

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Samuel JODRY, *secrétaire parlementaire*

—

retenus et 2 candidats se sont, à ce stade-là, distingués: Yann Hofmann et Ariane Guye. Nous avons avisé les candidats que s'ils étaient sélectionnés pour le deuxième tour, ils recevraient un lien pour un test de personnalité. Résultat du test de personnalité: le candidat Hofmann est le meilleur selon le profil établi. Un deuxième entretien a eu lieu, soit un entretien de restitution, avec chaque candidat, M. Antonello de la Société Master Management SA et la commission des élections. Il sied de préciser que le MPA ne vaut que pour 20% dans notre préavis, selon la pondération des critères mis en place. Le 13 septembre 2017, la commission des élections s'est réunie avec M. Antonello, une deuxième fois, afin de discuter cette fois de ce deuxième entretien de restitution et de préparer le préavis à présenter au Plenum. A l'unanimité, la commission des élections a préavisé Yann Hofmann en premier, Ariane Guye en numéro 2 et les candidats que vous connaissez en numéro 3. Le Conseil de la magistrature est bien au courant aussi que M. Yann Hofmann n'a pas le brevet d'avocat, mais ce n'est pas une condition sine qua non pour occuper ce poste.

A noter encore que le candidat Hofmann est bilingue et qu'il pourrait efficacement prendre des affaires en allemand, ce que le président Gautschi demande depuis un certain temps; ce serait un plus pour le Tribunal de la Sarine.

Préavisée en numéro 2, la candidate Guye est très proche du candidat précité, mais c'est le bilinguisme de M. Hofmann qui a fait qu'il est passé en numéro 1. Quant aux autres candidats, ils ont été moins convaincants lors des entretiens.

La commission des élections du Conseil de la magistrature, composée de M. Hurwyler, juge cantonal, Raphaël Bourquin, procureur général adjoint, moi-même et la secrétaire-juriste Christine Keller, a consacré pratiquement 2 journées à ces candidatures: la fixation du profil d'exigence avec le SPO, les entretiens, la préparation de la restitution, les deuxièmes entretiens, la séance de préparation du préavis et la défense du préavis devant le Conseil de la magistrature. Le préavis que nous vous proposons aujourd'hui a obtenu l'unanimité de la commission des élections, mais également l'unanimité du Conseil de la magistrature.

Je peux vous assurer que pour aucune autre élection, nous n'avons été aussi loin pour déterminer le profil et choisir le ou les meilleurs candidats. Pour nous, les 2 meilleurs candidats sont Yann Hofmann et Ariane Guye, selon l'ordre de priorité que nous avons défini.

Pour terminer, j'aimerais encore préciser que lors du précédent remplacement d'un président au Tribunal de la Sarine, à l'occasion du départ du juge Ayer, il y avait eu 2 postulations et le Conseil de la magistrature n'avait finalement proposé qu'un seul candidat, l'autre personne auditionnée s'étant retirée suite à certains bruits de couloirs. Aujourd'hui, force est de constater que l'élection d'un magistrat au Tribunal de la Sarine fait à nouveau l'objet de controverses. Si l'on prend la missive, que je qualifierai pour le moins inopportune, des juges de la Sarine,

j'aimerais rappeler que selon la procédure mise en place depuis 10 ans par le Conseil de la magistrature, l'avis de l'autorité concernée sur les candidats est requis uniquement pour des fonctions accessoires, car le Conseil de la magistrature n'entend pas les candidats pour les fonctions accessoires et émet un préavis uniquement sur la base d'un dossier, en définissant un certain nombre de critères. Cette information permet d'ailleurs au Conseil de la magistrature d'éviter de proposer certaines personnes qui seraient négativement connues pour toutes sortes de raisons par les autorités et d'identifier s'il y a un cas d'incompatibilité avec des personnes déjà en place.

Mesdames et Messieurs, je ne peux que... (*Coupure*).

Projet de loi 2017-DSJ-51 Modification de la loi sur la justice (taux d'activité des juges)¹

Rapporteur: **Nicolas Kolly** (*UDC/SVP, SC*).

Commissaire: **Maurice Ropraz**, **Directeur de la sécurité et de la justice**.

Entrée en matière

Le Rapporteur. J'ai le plaisir de vous présenter le rapport de la Commission de justice, qui a examiné ce projet de loi modifiant la loi sur la justice. Il s'agit d'une modification mineure, qui fait suite, entre autres, à une motion de la Commission de justice du 28 septembre 2016, afin de fixer dans la loi sur la justice la procédure applicable aux demandes de modification de taux d'activité des magistrats de l'ordre judiciaire. La loi ne réglait pas quelle était l'autorité compétente pour prendre cette décision, ce qui avait donné lieu à un échange entre le Tribunal cantonal, le Bureau du Grand Conseil et la Commission de justice en son temps. Afin de régler cette question, le nouvel art. 10b de la loi sur la justice prévoit désormais que le Conseil de la magistrature est l'autorité compétente pour autoriser un changement de taux d'activité, cela après consultation de l'autorité concernée.

Ce projet de loi prévoit encore une adaptation liée à la modification du droit des sanctions pénales au niveau fédéral. Enfin, la Commission de justice a déposé un amendement afin de prévoir la possibilité de renoncer à une mise au concours pour un poste de juge professionnel à très bas taux d'activité. C'était d'ailleurs la pratique actuelle et il convenait de modifier la loi sur la justice afin de légaliser cette pratique.

Avec ces commentaires, je vous remercie d'accepter le projet bis de la Commission de justice.

Le Commissaire. Ce projet de loi est effectivement la mise en œuvre directe de la motion 2016-GC-121 de la Commission de justice du Grand Conseil. L'objet principal de ce

¹ Message et annexe pp. 2084ss.

projet est de combler une lacune de la loi sur la justice en ce qui concerne l'autorité compétente pour modifier le taux d'activité d'un juge professionnel, après l'élection de celui-ci par le Grand Conseil. Le projet attribue cette compétence au Conseil de la magistrature.

Par ailleurs, en juillet 2017, la Commission de justice a évoqué la question de la nécessité de la mise au concours de poste de magistrat professionnel dont le taux d'activité est très bas. Elle a invité la Direction de la sécurité et de la justice à lui soumettre une modification de la loi sur la justice – c'est effectivement le projet bis qui est en votre possession – qui autorise le Conseil de la magistrature à renoncer à une mise au concours dans ce type de cas.

Enfin, l'occasion de la révision a été saisie pour adapter un article de la loi sur la justice au nouveau régime fédéral des sanctions pénales, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Le projet n'a pas de conséquences financières. Cet avant-projet de loi fait l'objet d'une procédure de consultation, principalement au sein du Pouvoir judiciaire. Aucune des entités consultées n'a remis en question le principe même de cette révision.

Je vous invite, pour ces motifs, à entrer en matière.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Comme l'a dit le président de la Commission de justice et présent rapporteur, les modifications qui nous sont soumises sont des modifications mineures, qui règlent 2 questions apparues à la Commission de justice. La troisième est due simplement à une modification du droit fédéral. Le groupe libéral-radical approuve l'entrée en matière et votera ces 3 modifications.

Schneuwly André (VCG/MLG, SE). Ich kann es kurz machen: Die Fraktion Mitte Links Grün stimmt der Gesetzesänderung einstimmig zu.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Ich mache es noch kürzer: Idem.

Galley Nicolas (UDC/SVP, SC). Le projet de loi concernant la modification de loi sur la justice va dans le bon sens. Pour une fois que nous avons l'occasion de simplifier quelque peu le travail administratif, il faut en profiter. Il s'agit ici de gagner du temps et donc en efficacité.

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre va soutenir à l'unanimité la présente modification.

Le Rapporteur. Je ne serai pas aussi court que le collègue Moussa, mais presque. Je constate que tous les groupes acceptent l'entrée en matière et le projet de loi. Je n'ai pas entendu de question et n'ai pas d'autre commentaire.

Le Commissaire. Merci aux groupes qui ont manifesté leur soutien à cette entrée en matière.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1 – LOI SUR LA JUSTICE

ART. 10B (NOUVEAU) TAUX D'ACTIVITÉ

Le Rapporteur. Il s'agit du nouvel article qui fixe la procédure pour un changement de taux d'activité d'un magistrat professionnel.

Le Commissaire. Cette disposition a pour but de combler une lacune de la législation actuelle en ce qui concerne l'autorité compétente pour modifier le taux d'activité d'un juge professionnel. Lors de la procédure de consultation, le Conseil de la magistrature, l'Association fribourgeoise des magistrats de l'ordre judiciaire et le Tribunal des mesures de contrainte ont proposé que le texte rédigé par la Commission de justice soit complété par la précision selon laquelle la modification du taux ne peut intervenir que dans une démarche concertée avec l'instance concernée, afin d'éviter que des demandes individuelles spontanées puissent mettre à mal le fonctionnement de l'autorité. Par ailleurs, sur proposition de l'AFM, nous avons retenu également que la compétence du Conseil de la magistrature vaut naturellement pour toutes les instances et qu'il est superflu de fixer à l'art. 10b le fait qu'elle s'applique à l'ensemble des juges professionnels. Il va de soi que cette nouvelle disposition s'applique donc à tout le monde.

- > Adopté.

ART. 11 AL. 2 (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Ce nouvel art. 11 al. 2 vise à préciser dans la loi que le Conseil de la magistrature n'a pas besoin d'effectuer une mise au concours pour repourvoir des postes de magistrats professionnels à bas taux d'activité, en l'occurrence les postes qui n'excèdent pas 10%. La Commission de justice avait noté que pour un poste, le Conseil de la magistrature n'avait pas procédé à une mise au concours, ce qui était, selon nous, contraire à la loi. Par cet amendement, on légalise la pratique actuelle.

Le Commissaire. Je précise que le cas vise principalement les greffiers des tribunaux d'arrondissement qui, à des taux réduits, exercent la fonction de juges professionnels des tribunaux des prud'hommes ou des tribunaux de baux à loyer.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis) à l'art. 11 al. 2 (nouveau).
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).¹

ART. 160 AL. 1, LET. A

Le Commissaire. Je précise qu'à partir du 1^{er} janvier 2018, le travail d'intérêt général ne sera pas une peine en soi, mais

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2090ss.

une nouvelle forme possible d'exécution des peines privatives de liberté de moins de 6 mois. Le TIG, comme on l'appelle, ne sera pas ordonné par les tribunaux, mais par les autorités d'exécution des peines. C'est pourquoi sa mention est biffée à l'art. 160 al. 1, let. a de la loi sur la justice.

> Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort de ses délibérations (projet bis), par 89 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodri-

guez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 89.

Projet de décret 2017-DSJ-131 Acquisition de deux étages d'un immeuble sis à la route d'Englisberg 3, à Granges-Paccot¹

Rapporteur: **Claude Chassot** (VCG/MLG, SC).

Commissaire: **Maurice Ropraz**, Directeur de la sécurité et de la justice.

Le Président. Bevor wir mit der Debatte beginnen, möchte ich Ihnen mitteilen, dass unsere Grossratskollegin Antoinette de Weck in diesem Geschäft in den Ausstand getreten ist – dies infolge einer verwandtschaftlichen Verbindung zu denjenigen, die das Projekt lanciert haben. Wie Sie sehen können, ist sie nicht mehr an ihrem Platz.

> Antoinette de Weck se récusé pour cet objet et quitte, le temps des débats, la salle du Grand Conseil.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Il m'appartient de vous présenter à ce jour le projet de décret concernant l'achat de 2 étages d'un immeuble situé à Granges-Paccot, à la route d'Englisberg 3 plus précisément. Je pars du principe que chacune et chacun d'entre vous a lu avec attention le message que le Conseil d'Etat nous a fait parvenir. Dès lors, je ne vais pas entrer dans les détails relatifs à l'objet sur lequel nous devons nous exprimer tout à l'heure.

Brièvement donc et pour rappel, nous avons adopté ici la loi sur l'exécution des peines et des mesures (LEPM) dont l'entrée en vigueur est prévue pour le début de l'année 2018, sauf erreur. Cela signifie, entre autres, que tous les établissements de détention se trouvent sous une autorité identique, avec ainsi la mise en place d'un nouveau Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation. L'opportunité est donc des plus intéressantes puisqu'elle permettrait de réunir sous un même toit du personnel travaillant actuellement, pour une partie, à la route des Arsenaux et, pour une autre, à la rue du Simplon. A titre informatif également, c'est tout de même un montant annuel de location oscillant aux environs de 210 000 frs qui est versé pour ces locaux.

Le Conseil d'Etat, dans ce sens, affiche clairement ses intentions d'être, quand l'occasion se présente bien entendu – et

¹ Message et annexe pp. 2092ss.

c'est le cas aujourd'hui – propriétaire de ses bâtiments plutôt que locataire. Il n'y a qu'à parcourir du reste les comptes des différentes Directions pour avoir une idée des montants, parfois extrêmement conséquents, que l'Etat débourse pour abriter ses services. Le prix de vente de ces 2 étages a été fixé à 5 292 000 frs, ce qui, compte tenu de la situation du bâtiment idéalement placé à proximité d'importantes voies de communication, semble correspondre au prix du marché actuel.

Enfin, eu égard à ces différentes considérations ainsi qu'aux explications données par M. le Commissaire du Gouvernement, M. Ducrot, responsable des bâtiments, et M. Orsini, chef de service, lors de sa séance du 26 septembre passé, c'est à l'unanimité de ses membres – tous présents pour l'occasion – que la commission ad hoc a accepté ce décret.

Le Commissaire. Je remercie tout d'abord le rapporteur pour les explications qu'il vient de nous communiquer sur ce projet. Nous avons eu l'occasion de donner dans le détail toutes les informations utiles, aussi bien à la commission ad hoc qu'à la Commission des finances et de gestion. Je rajouterai simplement que l'Etat saisit ici une opportunité qui se présente sur le marché. Nous estimons que c'est un bâtiment qui est idéalement situé à la sortie de l'autoroute Fribourg-Nord, à proximité immédiate des transports publics. Il y a aussi un sens à cette implantation dans ce quartier dans la mesure où on y trouve déjà le SPoMi et la Police cantonale. Ça devient effectivement une forme de quartier sécuritaire, mais avec des services qui collaborent entre eux, qui ont des liens quotidiens. Je pense que la fusion des 2 services – la section Application des sanctions pénales de l'actuel Service de l'application des sanctions pénales et des prisons avec l'actuel Service de probation – au 1^{er} janvier verra réunir sous le même toit une quarantaine de collaboratrices et de collaborateurs dans des conditions tout à fait remarquables là-bas sur le site, raison pour laquelle je vous invite à entrer en matière sur ce décret.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion s'est réunie le 27 septembre pour l'examen du décret relatif à l'acquisition de 2 étages d'un immeuble, route d'Englisberg 3, à Granges-Paccot.

Notre commission préavise favorablement sous l'angle financier ce décret portant sur un crédit d'engagement de 5 770 000 frs. Notre commission demande au Conseil d'Etat de veiller rigoureusement aux aspects contractuels de cette acquisition. Le Conseil d'Etat veillera aussi au délai de résiliation des baux à loyer actuels du Service d'application des sanctions pénales et du Service de probation.

Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE). Die Freisinnig-demokratische Fraktion unterstützt das vorliegende Dekret einstimmig. Die Nähe zur Einsatzzentrale der Kantonspolizei vereinfacht auch deren Einsätze, da ja die Klientel oftmals die gleiche ist. Auch der Anschluss an den öffentlichen Verkehr quasi vor der Haustüre ist vorteilhaft.

Nach den Schwierigkeiten mit dem Anbieter Subway in einem anderen Gebiet der kantonalen Verwaltung hofft die Freisinnig-demokratische Fraktion, dass die Angestellten und Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter in die Kantine der Kantonspolizei können, um sich zu verpflegen und nicht in den unmittelbar daneben liegenden Mac Donalds gehen müssen.

Jelk Guy-Noël (PS/SP, FV). Autant vous le dire tout de suite, le groupe socialiste est favorable au décret de 5 770 000 frs concernant l'achat de 2 étages du bâtiment précité. Notre groupe fait les remarques suivantes: le bâtiment est géographiquement idéalement situé, non seulement d'un point de vue des communications, mais également du point de vue de l'ensoleillement. De ce fait, nous insistons avec force – au vu de l'architecture de ce bâtiment: un toit plat d'une grande superficie – que dans un avenir proche, une pose de panneaux solaires puisse être réalisée en collaboration avec les autres partenaires. A notre avis, l'Etat doit montrer l'exemple dans ce domaine. Nous attendons une prise de position claire de M. le Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Cet investissement sera profitable au canton dans un futur proche. Nous sommes contraints de relever également le prix du m² de ce bien, qui nous semble vraiment surfait par rapport au marché. Ce fait nous a particulièrement interpellés et nous nous sentons comme piégés, car nous ne pouvons pas le modifier.

Nous sommes aussi surpris du nombre de places de parc – 16 – pour une trentaine de collaborateurs. Cela représente environ 50%, alors que les dernières statistiques démontrent que les collaborateurs de l'Etat utilisant un véhicule privé est de l'ordre de 25%. Dès lors, nous nous demandons quel concept est sous-jacent à cet état de fait. Notre groupe trouve à la limite de la correction de mettre la pression sur le Grand Conseil, car, en cas de refus de cet objet, un dédit de 55 000 fr serait perçu par le vendeur.

Dernière question: de quelle façon seront utilisés les locaux vides, car un des baux à loyer court jusqu'au mois de mars 2019? M. le Commissaire a-t-il des informations supplémentaires par rapport à ce qui nous a été transmis en commission?

Avec ces remarques, c'est à l'unanimité que notre groupe accepte cet investissement.

Frossard Sébastien (UDC/SVP, GR). Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra à sa grande majorité cet achat de 2 étages à Granges-Paccot.

Nous remarquons que ce sont des prix élevés pour des bureaux administratifs, cela du fait de la proximité de la sortie d'autoroute et d'accès aux transports publics.

Notre groupe a eu une discussion ce matin, parce qu'il ne faut pas forcément centraliser l'administration au Grand Fri-

bourg, mais aussi dans d'autres districts s'il y a des opportunités d'acquisition pour des bureaux administratifs pouvant servir à des services cantonaux.

Bonvin-Sansonens Sylvie (*VCG/MLG, BR*). Le groupe Vert Centre Gauche se rallie aux arguments présentés par le Conseil d'Etat. La disponibilité immédiate de ces locaux est pour nous un atout important. La situation ainsi que les possibilités d'aménagement le sont aussi.

Nous entrons en matière sur l'achat des 2 étages de cet immeuble et nous l'approuvons à l'unanimité.

Gaillard Bertrand (*PDC/CVP, GR*). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du projet de décret relatif à l'acquisition de 2 étages d'un immeuble situé sur la commune de Granges-Paccot. Nous avons pris note que fusionner le SASPP avec le SProb a poussé la Direction de la sécurité et de la justice à étudier le regroupement du futur service sur un seul site. Les 2 services louent actuellement des locaux sur 2 sites et sont à l'étroit. L'achat de surfaces administratives a été privilégié à la location, conformément à la politique d'acquisition des locaux par l'Etat.

Nous estimons que le site choisi a l'avantage d'être situé à proximité du bâtiment de la police et des bureaux du SPoMi. La proximité d'une entrée d'autoroute est également un atout. Néanmoins, le groupe démocrate-chrétien déplore que l'on n'étudie pas une plus grande décentralisation des services dans les districts, la zone du Grand Fribourg étant largement favorisée pour les installations des services de l'Etat. Nous demandons au Conseil d'Etat d'y penser au futur. Le prix d'achat de 5 292 000 frs pour 4150 m² et 16 places de parc en sous-sol semble conforme aux prix du marché pour un bâtiment aux normes actuelles, situé dans la périphérie de Fribourg. On note toutefois qu'il se situe en haut de la moyenne. Une décentralisation aurait peut-être permis quelques économies.

Concernant le bâtiment lui-même, le système de construction permet des surfaces modulables aisément, même si à l'heure actuelle, ont été privilégiés les aménagements qui auraient pu avoir un peu plus de souplesse quant à leur évolution future. Si d'un point de vue énergétique, on peut regretter l'absence de panneaux solaires, le déménagement des locaux ancienne génération vers des locaux plus économes en énergie va dans le sens d'une politique énergétique du canton. Nous recommandons au Conseil d'Etat d'intervenir au niveau de la PPE pour installer, à l'avenir, une installation photovoltaïque. J'y mettrai une condition: il doit s'agir d'un produit provenant d'un pays qui respecte les normes environnementales et sociales équivalentes aux nôtres. On n'est pas là seulement pour s'acheter une conscience écologique.

Du point de vue de la mobilité, l'achat de 16 places de parc souterraines peut paraître légèrement disproportionné. Toutefois, le jour où la majorité des collaborateurs viendra en

transports publics ou en mobilité douce, elles pourront être reconverties en places vélo couvertes ou être louées à d'autres utilisateurs.

D'un point de vue accessibilité, le bâtiment est totalement adapté aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Complètent l'achat, l'achat de mobilier informatique pour 419 000 frs, un système de surveillance pour environ 19 000 frs et un déménagement, compté dans les frais, pour 40 000 frs.

Le groupe démocrate-chrétien approuvera le décret total de 5 770 000 frs.

Le Rapporteur. Je remercie l'ensemble des intervenants qui représentent les différents groupes parlementaires, tous favorables à l'entrée en matière. Je remercie également le président de la Commission des finances et de gestion, M. Brodard, pour le préavis favorable de la CFG. Pour ce qui est des questions plus spécifiques, notamment celles du député Jelk concernant l'ensoleillement et les poses de panneaux solaires, qui lie également ses inquiétudes à celles du député Gaillard ainsi que les soucis exprimés par le député Frossard du groupe de l'Union démocratique du centre concernant le prix élevé, moi, je dirai que mieux vaut agir maintenant que se repentir de ne pas l'avoir fait plus tard.

Ceci étant, je donne la parole à M. le Commissaire du Gouvernement.

Le Commissaire. Je remercie les différents intervenants qui ont manifesté leur soutien sur l'entrée en matière sur ce décret. Je me permets d'apporter quelques informations complémentaires sur les différentes remarques.

Effectivement, ce bâtiment dispose d'un toit plat sur lequel il sera nécessaire d'étudier la pose éventuelle de panneaux solaires. Ce sera le rôle de la PPE, puisque je vous rappelle que nous serons différents propriétaires d'étages dans ce bâtiment. Pour information, la Fondation Transit, qui est active dans le domaine de la prévention de l'enfance et de la jeunesse et qui collabore avec le Service de l'enfance et de la jeunesse, a acquis également 3 étages. Nous devons donc mener des discussions entre futurs propriétaires pour voir si ça aurait effectivement du sens – je suis convaincu que l'étude doit être menée – de poser des panneaux solaires sur ce toit, probablement sous forme de contracting, ce qui dispenserait en fait les propriétaires de faire des investissements. Je rappelle que s'agissant du chauffage, le bâtiment est équipé d'un chauffage par sonde géothermique.

Sur le prix, il y a eu des discussions, des pourparlers menés par le Service des bâtiments, respectivement par le Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Le prix correspond au marché. La commission d'acquisition des immeubles de l'Etat de Fribourg a également analysé le dossier et l'a préavisé favorablement. S'agissant de l'acqui-

tion de places de parc, effectivement, nous avons la possibilité d'acquérir 16 places de parc, non pas pour 30, mais pour 40 collaborateurs. Je vous rappelle également qu'à proximité immédiate, on a la Police cantonale et le SPoMi qui pourraient aussi être, le cas échéant, intéressés par l'acquisition de ces places de parc.

Actuellement, nous louons des locaux pour les 2 services concernés à la route des Arsenaux 9 et à la rue du Simplon 13. Pour une partie des locaux, nous pouvons résilier le bail à fin mars 2018, pour une autre partie à fin mars 2019. Ce sera la responsabilité du Service des bâtiments de voir si nous pouvons trouver un autre locataire ou de voir également s'il y a un intérêt pour d'autres entités de l'Etat d'utiliser provisoirement ces surfaces.

C'est aussi une responsabilité de l'Etat de se poser la question de savoir si on doit favoriser une décentralisation, concentrer dans les régions, dans les chefs-lieux. Il y a probablement des domaines d'activité où c'est plus pertinent de le faire. On sait qu'on a une organisation décentralisée, notamment dans le domaine des préfectures, dans le domaine de la police, dans le domaine forestier. Ici, les services sont préexistants en Ville de Fribourg. Ce n'était probablement pas prioritaire de les décentraliser à l'extérieur. Ça aurait aussi créé des problèmes en termes de mobilité. Mais sur le principe, je crois que c'est effectivement une responsabilité pour l'Etat d'examiner au cas par cas si la décentralisation peut avoir du sens.

Avec ces réponses, je vous invite à entrer en matière et à soutenir le projet.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

- > Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. Nous avons le montant global, là scindé en 2 parties, soit le montant pour l'acquisition de l'immeuble et le montant estimé à 478 000 frs pour l'achat du mobilier.

Le Commissaire. Je précise qu'un inventaire du mobilier dans les 2 services a été effectué. Il permet d'éviter de changer la totalité du mobilier.

- > Adopté.

ART. 3

- > Adopté.

ART. 4

- > Adopté.

ART. 5

- > Adopté.

ART. 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Commissaire. Je voulais simplement préciser que le présent décret n'est pas soumis au referendum financier.

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification. La majorité qualifiée est en effet atteinte, avec 99 voix contre 0 et 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducoterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galle Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganoz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/

MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 99.*

S'est abstenu:

Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 1.*

—

Postulat 2017-GC-41 Christian Ducotterd Surveillance des mosquées et des imams¹

Prise en considération

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Plusieurs cantons ont été confrontés à des faits importants liés à des discours intolérables d'imams appelant à la violence. Ces messages ont souvent pour but de lutter contre toute personne qui n'est pas musulmane ou contre celles qui se détournent de l'islam. Dans ces cas-là, la législation de nos valeurs est bafouée. Trop souvent, les femmes sont les premières victimes de l'interprétation qui est faite du Coran. Alors que nous parlons tous les jours d'égalité entre hommes et femmes, des pratiques inadmissibles sont tolérées dans certaines communautés. A Winterthur, des personnes ont été passées à tabac après avoir dénoncé des agissements inadmissibles à l'intérieur des mosquées. Leurs familles ont été menacées de mort. A Genève, des individus fichés prêchaient ouvertement. Ceci laisse songeur si l'on sait qu'aujourd'hui, la surveillance est minime et les bases légales manquent pour agir. Certains imams prêchent dès leur arrivée, sans aucune forme d'intégration. La perte de confiance envers l'islam est indéniable. Seule la mise en place de moyens visant à éviter toute dérive permettra de retrouver cette confiance. La communauté musulmane doit impérativement être active dans ce processus. Elle doit participer à l'intégration de ses membres, veiller à l'application de la législation, promouvoir les valeurs que nous défendons et veiller à une autosurveillance. J'ai de la peine à comprendre une communauté qui empêche ses membres de répondre à la presse après certains agissements. Toute personne musulmane qui a pour but de vivre en Suisse doit dénoncer ouvertement les agissements qui discréditent toute une communauté et les imams doivent clairement montrer leur désaccord avec le non-respect de la législation, les guerres et les attentats menés au nom de leur religion, que ce soit ici ou dans d'autres pays.

La Confédération, qui cherche des solutions, rappelle régulièrement que c'est le rôle des cantons de gérer les problèmes en lien avec les communautés religieuses. Le Conseil d'Etat propose de fractionner le postulat, afin d'éviter de répondre à certaines actions sécuritaires. Je ne comprends pas quelle question posée est concernée.

Je vous lis les questions qui sont posées clairement dans le postulat, afin de mieux comprendre et mieux cerner quelle question pourrait être concernée:

- > quels sont les risques connus?
- > peut-on affirmer que les textes cités dans les mosquées ou lieux de rencontre sont compatibles avec notre législation?
- > si on ne peut pas répondre par l'affirmative, quelles mesures peuvent être entreprises afin d'empêcher des dérives?
- > est-ce que la surveillance des mosquées et des imams est suffisante?
- > est-ce que nous avons un inventaire clair des lieux de rencontre où prêchent les imams?
- > est-il possible de créer une liste des imams qui prêchent dans le canton de Fribourg?
- > que peut-on faire pour donner aux imams les connaissances suffisantes pour participer activement au respect de nos valeurs?
- > est-ce que l'obligation de suivre une courte formation, en lien avec l'intégration, peut être instaurée?
- > peut-on obliger les communautés religieuses à tenir une comptabilité et à faire vérifier leurs comptes, tout en contrôlant la provenance des fonds et si celle-ci est légale?
- > que peut-on faire pour impliquer la communauté musulmane dans les mesures précitées, afin d'assurer une autosurveillance et le respect des valeurs suisses?
- > quelles modifications des bases légales sont nécessaires pour pouvoir réagir en cas de dérive et de surveiller les lieux à risque?

Merci à M. le Conseiller d'Etat de nous dire laquelle de ces questions est concernée et à laquelle le Conseil d'Etat n'a pas envie de répondre et scinde donc le postulat en 2.

Je vous remercie d'accepter ce postulat dont le fractionnement ne devrait en principe n'avoir aucune conséquence sur le contenu du rapport.

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). Le postulat proposé aujourd'hui n'est pas d'un intérêt fulgurant, il faut le souligner. D'une part, il demande au Conseil d'Etat de rendre un rapport détaillant l'état actuel de la surveillance des mosquées et des imams, alors que ce point a déjà été abordé par notre Gouvernement, indirectement il est vrai, mais à 2 reprises déjà, dans ses réponses aux questions 2015-CE-1 et 2017-CE-101.

D'autre part, le postulat demande quelles améliorations pourraient être faites en matière de formation et d'intégration des communautés religieuses musulmanes, ceci alors qu'un rapport complet a été publié en juillet 2016 par le Réseau national de sécurité, une plate-forme de consultation qui réunit tant la Confédération que les cantons. Ce rapport de haute qualité fait le point sur les dangers liés à la radicalisation et indique une série étoffée de recommandations qui

¹ Déposé et développé le 13 mars 2017, BGC mars 2017 pp. 539ss; réponse du Conseil d'Etat le 5 septembre 2017, BGC octobre 2017 pp. 2218ss.

touchent au domaine spécifique de l'intégration éducative et sociale des communautés musulmanes. Il apporte également un éclairage pertinent sur le rôle et la surveillance des imams au sein des mosquées situées sur territoire helvétique. On se demande donc pourquoi un postulat? Pourquoi une étude supplémentaire sur le sujet? Peut-être que le collègue Ducotterd a pondu son instrument parlementaire en méconnaissance de cause. Ce n'est pas bien méchant, nous faisons tous des erreurs. Mais la question du besoin de ce postulat reste ouverte et la réponse est clairement non. Notre canton dispose d'un centre d'études académiques qui a été créé et qui s'est spécialisé entre autres sur les questions soulevées par le postulat: le Centre Suisse Islam et Société. Un centre dont la qualité de l'enseignement et l'utilité pour notre canton ne sont plus à démontrer, un centre qui prouve son bien-fondé en anticipant les points soulevés dans le postulat présenté aujourd'hui, un centre pourtant attaqué dans son existence même, dans ce Parlement, on s'en souvient, lors de la session de septembre 2014. Un mandat avait alors été déposé pour torpiller la création de ce centre, un mandat soutenu par la droite de ce Grand Conseil, mais heureusement rejeté. Un mandat qui avait connu le soutien du collègue Ducotterd; décidément, si l'erreur est humaine, parfois même elle se répète. On peut aussi douter de la pertinence du postulat lorsqu'il demande des détails sur la surveillance des mosquées. Comme cet exercice est lié à la capacité des services de l'Etat d'infiltrer les milieux concernés, de rester le plus discret possible, il semble évident que faire la publicité des mesures engagées est absurde et constitue une erreur, une de plus. Un seul élément concourt à l'acceptation du postulat, celui soulevé par le Gouvernement dans sa réponse. S'il est effectivement vrai qu'une partie timide du postulat pourrait être intégrée dans le projet de révision de la loi sur les relations entre les églises et l'Etat que la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts va mettre en place, alors oui, pourquoi ne pas voir la chose ainsi et donner une chance à ce postulat dans ce qu'il a de moins inutile.

Notre groupe soutiendra donc ce postulat, mais à la condition stricte de son fractionnement. Dans le cas contraire, c'est l'entier de l'objet que nous refuserons.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a évidemment pris connaissance avec intérêt de la réponse du Conseil d'Etat au postulat du député Ducotterd. Il ressort de cette réponse essentiellement 2 choses: la première est que le Conseil d'Etat ne souhaite pas communiquer sur les mesures sécuritaires liées à la surveillance des mosquées et des imams. Nous comprenons très bien que la divulgation de mesures de police et de renseignement serait préjudiciable aux buts recherchés. Néanmoins, nous estimons que le Conseil d'Etat peut malgré tout répondre dans les grandes lignes aux questions pertinentes posées par le député Ducotterd. En effet, hormis éventuellement la question qui a trait aux mesures à entreprendre pour empêcher les dérives, les questions posées sont précises et

méritent une réponse, sans entrer encore une fois dans les détails des mesures de police. Le danger de l'islam radical n'est pas nouveau à Fribourg. Il y a 8 ans, en 2009, nous étions déjà confrontés à un imam qui prêchait la haine des chrétiens et des juifs dans un centre de prière, ici même à Fribourg, à la rue de l'Industrie. Un imam qui, par ailleurs, bénéficiait de toute la bienveillance des services sociaux.

Nous sommes convaincus que la Police et les services de renseignement font parfaitement leur travail. Je rappelle par ailleurs que la nouvelle loi sur le renseignement a été approuvée par le peuple suisse il y a seulement une année. Si le Conseil d'Etat estime qu'il a besoin de moyens supplémentaires pour lutter contre l'islam radical, je puis lui assurer qu'il trouvera une oreille attentive au sein du groupe de l'Union démocratique du centre. Dans cet esprit, notre groupe s'oppose au fractionnement du postulat.

Le deuxième élément de réponse du Conseil d'Etat se place sur le plan institutionnel et là, les réponses qui se dessinent nous interpellent sérieusement. En substance, le Conseil d'Etat se saisit de ce postulat pour répondre qu'il est temps d'accorder aux communautés musulmanes la reconnaissance officielle, avec toutes les prérogatives que cela suppose. Vous admettez que ce n'était pas du tout le but du postulat et qu'il s'agit là d'un détournement déguisé pour faire avancer un agenda caché.

Au préalable, précisons que la loi du 26 septembre 1990 concernant les rapports entre les églises et l'Etat stipule en son art. 28 les conditions à remplir pour l'octroi de prérogatives de droit public. L'une de ces conditions est que la communauté confessionnelle soit organisée sous la forme d'une association ayant son siège dans le canton, ce qui n'est pas le cas des communautés musulmanes qui sont multiples et non hiérarchisées.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat précise naïvement: «L'octroi des prérogatives présuppose le respect des droits fondamentaux.» Comme si cela n'allait pas de soi. Dans un Etat de droit comme le nôtre, lorsque les droits fondamentaux ne sont pas respectés par un individu ou une association, c'est à la Justice de faire son travail. Pourtant, le Conseil d'Etat cherche à renverser l'ordre des priorités. En substance, le Conseil d'Etat nous dit d'accorder des droits et de voir si les droits fondamentaux sont respectés. Personnellement, je dis que nous devons d'abord nous assurer du respect de ces droits avant d'imaginer d'octroyer de nouvelles prérogatives. Et ce n'est pas gagné d'avance, Mesdames et Messieurs, car l'islam n'a pas encore connu son siècle des Lumières. Et l'interprétation qui en est faite aujourd'hui par certains, à commencer par certains représentants des communautés musulmanes, qui cherchent à retranscrire au XXI^e siècle, en code civil, des règles édictées au VII^e siècle, nous laisse penser que le chemin sera encore long.

L'actualité nous rappelle chaque semaine le fossé qui sépare nos valeurs de leur obscurantisme. Il n'est par exemple pas admissible que l'on tolère aujourd'hui, en 2017, qu'un écolier ou un imam refuse de serrer la main d'une femme.

Partant de ce constat, le moment est venu non pas d'accorder des droits aux communautés musulmanes, mais de les placer sous un contrôle administratif strict. L'obligation, pour les associations et les mosquées, de fournir une liste des lieux de culte ainsi qu'une liste des personnes habilitées à prêcher est un minimum à exiger.

Concernant les imams, il faut par ailleurs leur interdire de prêcher dans une autre langue que le français ou l'allemand. Enfin, il y a le contrôle financier des mosquées qui peut être mis administrativement sous le contrôle du Service de la justice, déjà autorité de surveillance des fondations, un peu sur le modèle des fondations ecclésiastiques placées sous le contrôle de l'évêché.

Le groupe de l'Union démocratique du centre accepte la transmission du postulat, mais soyez certains que nous serons... (*Coupure*).

Décrind Pierre (PDC/CVP, GL). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat au postulat de notre collègue Christian Ducotterd. Pour notre groupe, il est primordial de maintenir le dialogue et de favoriser l'intégration de la communauté musulmane résidant en Suisse. Ceci est d'autant plus important que cela diminuera le risque que des individus émanant de cette communauté s'isolent du reste de la société ou se radicalisent. Cela passe par l'acceptation d'une diversité religieuse toujours plus importante, bien que la Suisse reste très majoritairement un pays de religion catholique et protestante. Les questions et interrogations émanant de ce postulat sont tout à fait légitimes et le Conseil d'Etat a la responsabilité d'y apporter les réponses appropriées.

La population fribourgeoise doit être informée et rassurée sur les mesures prises pour éviter les risques de radicalisation dans notre canton, radicalisation qui peut aussi être liée à d'autres communautés religieuses. Il faut aussi rappeler que les cantons sont responsables des relations entre l'Etat et les communautés religieuses. Cette responsabilité doit également être assumée par les différentes organisations musulmanes de Suisse. En effet, l'acceptation d'une meilleure transparence dans le financement des mosquées, dans la formation des imams notamment, doit permettre de renforcer le lien de confiance avec la communauté musulmane de notre canton.

Il faut également rappeler que pour lutter contre les prêches haineux, le droit actuel suffit pour les combattre. En effet, si les prêcheurs de haine constituent une menace pour l'ordre public, l'interdiction d'entrer en Suisse est de la compétence du Secrétariat d'Etat aux migrations; et s'ils se trouvent déjà

en Suisse, les cantons peuvent leur retirer leur permis de séjour ou d'établissement et les renvoyer.

En conclusion, une majorité du groupe démocrate-chrétien va suivre le Conseil d'Etat, soit accepter le fractionnement du postulat, accepter le volet institutionnel et rejeter le volet sécuritaire, tout en demandant que des réponses soient données aux questions du député Ducotterd, étant donné que cela ne devrait avoir aucune conséquence, car aucune de ces questions ne concerne le volet sécuritaire, tel qu'il est mentionné dans la réponse du Conseil d'Etat.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). La radicalisation religieuse constitue un phénomène préoccupant pour une très large part de la population, y compris nombre de musulmans. Ne tombons toutefois pas dans l'angélisme: les mosquées clandestines, les activités cachées de certains imams extrémistes et le djihadisme sont des réalités contre lesquelles nous devons lutter. Il est évident que l'Etat doit intervenir lors de dérapages, excès, appels à la violence ou non-respect de nos valeurs. Il a une mission sécuritaire et doit prendre toutes les mesures utiles pour prévenir ce type d'extrémisme inacceptable dans un Etat de droit, une démocratie modèle comme nous la vivons en Suisse.

Le groupe libéral-radical défend les principes d'égalité, de liberté de croyance, les droits de l'Homme de manière générale, en particulier ceux de la femme dans le cas qui nous occupe aujourd'hui. Cela signifie aussi que nous devons reconnaître la légitimation de la grande majorité des pratiquants, y compris des musulmans, à exercer une religion qui respecte l'intégralité des droits et des valeurs que nous défendons. La Confédération déploie des moyens de plus en plus importants pour combattre toute forme de radicalisation religieuse. Le canton doit évidemment collaborer avec les moyens appropriés. Ceci n'est évidemment pas remis en question par le groupe libéral-radical. Par contre, ne nous voilons pas la face, un postulat n'améliorera en rien la lutte contre ce fléau. Les pistes évoquées par le Conseil d'Etat, notamment l'octroi de prérogatives de droit public à des communautés confessionnelles sont, quant à elles, sous conditions, de nature à faciliter la surveillance, l'intégration et la lutte contre la radicalisation. Dans ce sens, une réflexion est légitime et nous la soutenons.

Nous rejoignons également l'avis du Conseil d'Etat lorsqu'il nous invite à ne pas tomber dans le piège d'une communication excessive, qui permettrait aux personnes visées de mieux contourner les mesures sécuritaires. Aucun Etat au monde ne dévoile aux groupements criminels ou terroristes ses moyens de lutte. Souvent, hélas, les criminels et surtout les organisations aux mœurs douteuses ont une longueur d'avance sur les autorités. Ne leur facilitons pas la tâche en leur dévoilant les mesures et méthodes de nos organes de sécurité.

C'est donc à l'unanimité que le groupe libéral-radical vous invite à soutenir la proposition du Conseil d'Etat.

Thévoz Laurent (VCG/MLG, SC). Le groupe Vert Centre Gauche a pris connaissance de ce postulat avec beaucoup d'intérêt, puisqu'il avait été lui-même l'auteur d'un postulat similaire il y a quelques années sur l'état des relations entre les communautés religieuses et l'Etat, ce qui avait d'ailleurs permis au Conseil d'Etat de mener des contacts réguliers avec les différentes communautés du canton, de manière à veiller à la bonne intelligence des relations entre tout le monde.

Ce sujet est important, parce qu'il est à la croisée de 2 objectifs majeurs pour la société: la liberté de croyance et de conscience et la sécurité publique. Cette intersection fait qu'elle est sous tension actuellement, parce que si la sécurité publique n'est pas en cause, la liberté de croyance, elle, doit faire face à des mouvements et des changements sociétaux. La société a changé. Il y a une diversification énorme des croyances, en particulier avec la croissance du nombre de gens qui sont d'obédience islamique et avec celle des gens qui sont sans confession ou libres penseurs. Cette liberté de croyance est essentielle pour la paix civile; on l'a vu dans notre Histoire en Suisse, on le voit actuellement au Proche-Orient et l'Etat est le seul garant de cette liberté. C'est lui qui peut faire régner la liberté de conscience entre les communautés.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle à peu près tous les cantons suisses sont en train de revoir leur loi sur la relation entre les églises et l'Etat. Le canton de Fribourg a déjà mis ce sujet en chantier.

Le groupe Vert Centre Gauche va suivre, à l'unanimité, la position du Conseil d'Etat en demandant le fractionnement et en soutenant son volet institutionnel. En effet, nous sommes convaincus que ce volet institutionnel permettra aux membres même des communautés islamiques de mieux résister à l'infiltration des membres qui sont d'obédience de l'islam politique, d'assumer leurs propres responsabilités, de ne plus être otages d'un chantage interne et de leur permettre de vivre leur foi dans la paix de toutes les consciences.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Le postulat met effectivement le projecteur sur des phénomènes importants qui n'épargnent ni la Suisse ni le canton de Fribourg, à savoir l'islam radical, voire l'idéologie djihadiste. Ces phénomènes posent une série de problèmes qui touchent différentes thématiques: des discours contraires aux valeurs de notre Etat de droit, des risques de communautarisme, des défauts d'intégration, voire des volontés de ne pas s'intégrer, de vivre hors normes en Suisse, des risques de violence, voire de terrorisme. D'ailleurs, les mosquées en Suisse et les imams qui y prêchent ne constituent qu'un pan de la possible propagation de l'islam radical ou de cette idéologie djihadiste. Ceux-ci se développent également sous d'autres formes et en d'autres lieux.

Le Conseil d'Etat est parfaitement conscient de ces dangers et est au fait de ces phénomènes. Il les observe très attentivement, tant sous l'angle des défis institutionnels qu'ils posent

que sous l'angle sécuritaire. J'ai moi-même rencontré dernièrement le directeur du Service de renseignement de la Confédération (SRC) et nous avons pu évoquer ces différentes problématiques. La Police fribourgeoise est également en contact régulier avec le SRC.

Le Conseil d'Etat constate que ce postulat comporte 2 volets et il propose effectivement son fractionnement. Tout d'abord, le postulat pose la question de l'encadrement des communautés religieuses musulmanes et, de ce fait, de leur statut. Différentes problématiques apparaissent à cet égard: transparence financière, contrôle des comptes des communautés religieuses, listing des imams, formation de ces imams, mesures d'intégration, participation des communautés aux mesures d'intégration, respect des valeurs de notre Etat de droit. A ce sujet, la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts met actuellement en place une organisation de projet en vue de la révision de la loi sur les relations églises-Etat et les questions institutionnelles posées par le postulat s'inséreront donc utilement dans le cadre de ce projet. Il y aura lieu effectivement d'examiner l'opportunité de créer des prérogatives de droit public, moyennant naturellement des contreparties, des conditions, telles que le respect des droits fondamentaux, l'interdiction du prosélytisme, la transparence du financement. Il n'est pas prévu de reconnaissance officielle en tant que telle de la religion musulmane.

Le Conseil d'Etat propose donc d'accepter ce volet institutionnel du postulat. En revanche, nous proposons de refuser le volet sécuritaire. Il faut rappeler tout d'abord qu'aucune base légale ne permet aujourd'hui une surveillance généralisée des lieux de prière, des mosquées en particulier, sauf en cas d'indice concret d'une menace potentielle pour la sécurité. Toutefois et là, je le dis clairement aussi à M. Ducotterd, malgré cette limitation légale, des mesures policières et des mesures de renseignement existent depuis de nombreuses années en Suisse et dans notre canton en particulier. Elles font l'objet d'une constante adaptation à l'évolution du contexte national et international. La nouvelle loi fédérale sur le renseignement – cela a été rappelé par le député Peiry – offre à ce titre de nouvelles possibilités dans le cadre de la prévention et de la menace djihadiste.

Au niveau national, la Confédération, les cantons et les villes travaillent également à l'élaboration d'un plan d'action contre la radicalisation et l'extrémisme violent sous l'égide du Bureau du réseau national de sécurité. Cela dit, la qualité et l'efficacité des mesures policières et de renseignement prises au niveau du canton de Fribourg dépendent aussi de la discrétion qui les entoure. La divulgation d'informations sur nos activités pourrait potentiellement mettre en danger celles et ceux qui y participent, en particulier nos sources de renseignement. Ce sont donc les milieux surveillés eux-mêmes qui auraient tout à bénéficier d'un rapport sur les activités opérationnelles menées en particulier par la Police fribourgeoise. Le Conseil d'Etat et la Police tout particulièrement

sont donc extrêmement défavorables à donner de la publicité aux mesures opérationnelles, aux mesures prises en termes de récolte d'informations, de sources et de surveillance. Il n'est dès lors pas opportun d'accepter le volet sécuritaire du postulat. Cela nous mettrait mal à l'aise et cela pourrait constituer un autogoal en termes d'informations.

Pour ces raisons, le Conseil d'Etat vous invite à fractionner ce postulat, à accepter le volet institutionnel et à rejeter le volet sécuritaire.

- > Au vote, le fractionnement de ce postulat est accepté par 75 voix contre 26. Il y a 1 abstention.

Ont voté pour le fractionnement:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP).
Total: 75.

Ont voté contre le fractionnement:

Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger

(GR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 26.

S'est abstenu:

Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP). Total: 1.

- > Au vote, la prise en considération de la fraction portant sur le volet institutionnel est acceptée par 100 voix contre 1. Il y a 1 abstention.

Ont voté pour la prise en considération de la fraction portant sur le volet institutionnel:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 100.

A voté contre la prise en considération de la fraction portant sur le volet institutionnel:

Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP). Total: 1.

S'est abstenu:

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP). *Total: 1.*

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je retire la deuxième partie du postulat, étant donné qu'il n'y a aucune question qui correspond à cette partie.

Le Président. Herr Grossrat Ducotterd, ich glaube, Sie können jetzt nicht mehr tun in diesem Moment.

- > Au vote, la prise en considération de la fraction portant sur le volet sécuritaire est refusée par 71 voix contre 26. Il y a 4 abstentions.
- > Cet objet (fraction portant sur le volet institutionnel) est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté pour la prise en considération de la fraction portant sur le volet sécuritaire:

Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 26.*

Ont voté contre la prise en considération de la fraction portant sur le volet sécuritaire:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe

(SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 71.*

Se sont abstenus:

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP). *Total: 4.*

—

Rapport 2017-DIAF-23 Rapport intermédiaire concernant la loi du 9 décembre 2010 relative à l'encouragement aux fusions de communes (LEFC)¹

Discussion

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a toujours soutenu les fusions de communes et avait salué les plans de fusions ambitieux des préfets. Il s'est alors penché attentivement sur le rapport intermédiaire relatif à l'encouragement aux fusions de communes et en prend acte en relevant quelques observations.

Force est de constater que l'élaboration des plans de fusions inscrits dans la loi ont permis une nouvelle dynamique dans le processus de fusion de communes. Cette dynamique s'est étoffée avec la disponibilité et la compétence du Service des communes, que je tiens ici à saluer, et le développement par l'ACF d'un centre de prestations pour soutenir les communes en mettant à disposition une procédure complète pour mener à bien l'étude ainsi que des chefs de projets. Le bilan des mesures prises pour modifier la loi sur les communes et la loi sur le droit de cité fribourgeois est positif et tend aussi à apporter à leur tour un souffle nouveau pour apporter plus de chances aux différents projets. On le sait, toutes ces aides précieuses, législatives et administratives, ne suffisent pas, le travail se faisant sur le terrain, proche des citoyens ou, encore mieux, en les intégrant le plus possible dans le processus. Et le rapport relève très justement l'implication des préfets et l'engagement indispensable et incessant des autorités communales, la base devant être convaincue avant de devoir convaincre.

Hélas, tous ces ingrédients mis ensemble ne sont pas forcément signes de succès. Le différentiel du taux d'imposition entre les communes est l'obstacle le plus difficile et le Conseil d'Etat ne doit pas le minimiser, même si certaines fusions, telle celle d'Estavayer, avec une augmentation de 13 points pour Bussy, ont réussi. Dans tous les districts, il a été maintes fois le point décisif de l'échec d'une fusion que ni l'engagement des élus ni le projet de société n'ont pu rivaliser.

¹ Rapport pp. 2186ss.

Les 2 fusions d'envergure de la Gruyère et du Grand Fribourg devraient pouvoir bénéficier d'un soutien supplémentaire et le Conseil d'Etat émet l'idée de mieux tenir compte des investissements. J'aimerais juste lui rappeler que le Grand Conseil a refusé un projet de financement exceptionnel au projet d'investissements pour la simple et bonne raison que tous les districts ont des investissements proportionnels à leur taille et à leurs moyens financiers et l'Etat se doit de préserver cet équilibre d'aide dans tout le canton. D'autre part, encore une fois, il ne faut pas se le cacher, le taux d'impôt de la future commune risque à nouveau d'anéantir les efforts louables d'un nouveau projet si cette problématique n'est pas réglée en priorité. Je doute, contrairement au Conseil d'Etat, que la prise en compte des besoins en matière d'infrastructures serait de nature à surmonter l'obstacle des disparités fiscales, mais j'espère me tromper.

On peut alors se poser la question suivante: l'outil d'incitation est-il juste? Est-il à la hauteur de l'ambition de réaliser de grandes fusions? J'espère que les réflexions futures des assemblées constitutives donneront des pistes, car le Grand Fribourg se doit d'exister. Dans un monde toujours plus complexe où les contraintes juridiques et financières se densifient, où les tâches publiques se multiplient, où la reconnaissance aux élus manque, les fusions de communes sont une condition essentielle pour assurer la qualité et l'efficacité des prestations publiques, d'autant plus que les collaborations intercommunales atteignent parfois leurs limites. Il est indéniable qu'elles mettent à mal la démocratie directe. Eh oui, le pouvoir de décision des citoyennes et citoyens s'est rétréci ces dernières années à la vitesse grand V; donc, pensons-y. L'avenir devra passer par un centre cantonal fort, mais aussi par des régions et des communes fortes. Donnons-nous en les moyens tous ensemble, avec la continuité du travail de proximité des élus communaux et des préfets, mais aussi avec un message pérenne fort du canton.

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). Nous remercions le Gouvernement pour ce rapport qui constitue un bon résumé du cheminement législatif pragmatique qui a accompagné jusqu'ici les procédures de fusions.

Il a fallu adapter les montants, les modalités et les délais des subventions, mais aussi des dispositions concernant les élections ou le droit de cité. Le rapport résume avec justesse quels éléments sont décisifs pour le succès ou l'échec d'une fusion. Il est bon d'apprendre que le taux d'impôt est très important, mais pas totalement décisif. De façon plus voilée, le rapport confirme que le soutien des anciens ou probables futurs édiles est indispensable ou plus exactement que leur opposition à la fusion noie le projet. Souvent, une fusion n'est possible qu'avec ou après un changement de générations au Conseil communal.

Quelles leçons pouvons-nous tirer de ces enseignements?

Même s'il paraît injuste à ceux qui ont vécu une fusion selon les anciennes dispositions, la voie du pragmatisme est certainement aussi de bon conseil pour le futur: les grandes fusions prévues posent aussi des difficultés d'une autre taille que les petites et en appellent donc à un soutien cantonal plus volontariste. Les pistes évoquées nous paraissent tout à fait intéressantes.

Ainsi, l'idée d'abolir la règle de l'unanimité et de permettre de laisser fusionner les communes qui veulent fusionner pourrait débloquer plusieurs dossiers. Sur le tiers de projets de fusions refusés, plusieurs ont échoué à cause d'une seule ou de 2 communes.

Il nous paraît aussi important d'aborder la question de différence des taux d'impôts sans angélisme. Un obstacle de 5 points de différence paraît franchissable, mais pas près de 20 points. Sans un soutien spécial du canton, la fusion du Grand Fribourg ou la grande fusion du Sud sera impossible.

Trois possibilités d'intervention:

- > le canton pourrait financer des infrastructures qui sont aussi d'importance cantonale;
- > il pourrait aider à résoudre quelques grands problèmes. Si le canton peut sauver de façon répétée des infrastructures comme Forum Fribourg ou les remontées mécaniques en Gruyère, il pourra aussi renforcer, par exemple, sa part financière dans un dossier comme la Pila;
- > on pourrait redéfinir totalement la distribution de l'impôt des personnes morales. Ça, c'est une autre discussion, mais pour le bien de nos communes et de nos fusions, ce serait le moment de la commencer.

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Mon lien d'intérêts: je suis l'ancien président de la commission financière d'une commune fusionnée à 9. L'argument massue de l'époque pour encourager les citoyens à se marier était que si l'on voulait rester en classe 6, il fallait bien avoir un maximum de km² pour garder un rendement fiscal des plus faibles. Eh oui, c'était comme ça à l'époque, pour les plus jeunes d'entre vous.

Je suis actuellement à la tête d'une commune restée seule suite à un vote défavorable pour une fusion à 3 – il a manqué quelques voix, majoritairement issues de la jeunesse d'un village ami, qui ne voulait pas que les crapauds de Romont viennent s'inscrire dans leur société – et bien évidemment président de l'Association des communes fribourgeoises.

Le groupe démocrate-chrétien s'est penché sur ce rapport intermédiaire de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts relatif à l'encouragement aux fusions de communes. Il s'agissait de répondre à l'obligation légale d'analyser l'impact des plans de fusions. Si les plans de fusions préfectoraux n'ont pas suscité d'opposition de la part des communes, on ne peut pas pour autant parler d'enthousiasme délirant. On ressent cette motivation vers une incitation verticale du

haut vers le bas dans la prolongation des délais d'inscription ainsi que la couche supplémentaire accordée au Grand Fribourg. On qualifiera de cosmétiques les autres modifications légales telles que les élections des autorités, lieux d'origine et cercles électoraux. Nous suivons avec intérêt les démarches du centre cantonal et encourageons l'entier des partenaires à trouver les solutions politiques nécessaires. Tout le canton a besoin de cette avancée, même si l'on sent ici également le manque d'une dynamique irréversible. Il serait dès lors excessivement dommageable de personnaliser les débats; l'intérêt supérieur est ailleurs.

Pour les autres communes, il est pertinent de soulever la difficulté représentée par le vote populaire et l'obligation que tous les partenaires votent le projet. Il est vrai que les projections financières n'ont leur validité que dans l'unanimité. Cette évidence démocratique ne se retrouve pas dans le rapport.

Le groupe démocrate-chrétien estime la fusion obligatoire comme peu en phase avec nos visions du fonctionnement politique. Les principales difficultés en cas de fusion sont et restent le choix du nouveau syndic, le nom du village, les armoiries ainsi que l'inscription du lieu d'origine sur les documents officiels, les parchets communaux et – j'ai gardé le plus important pour la fin – le taux d'imposition. La péréquation intercommunale avec ses 23% de la masse fiscale n'apporte qu'une ridicule compensation. Vous avez les chiffres qui sont sortis aujourd'hui: 30 millions de frs divisés entre plus de 100 communes. Pour ceux qui sont en train de faire des budgets, maigre consolation. Nous pensons que cet aspect est clairement sous-estimé dans le rapport et le fait d'accuser le manque d'engagement des autorités comme très limite.

Le groupe démocrate-chrétien remercie la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts pour cet instantané de la situation, mais encourage tous les partenaires à entretenir une dynamique territoriale et collégiale.

Girard Raoul (PS/SP, GR). Je commencerai en rappelant mon lien d'intérêts: je suis conseiller communal à Bulle, une commune qui, comme toutes les autres, se retrouve dans un plan de fusion, voire même 2 en l'occurrence.

Je m'exprime par contre ici au nom du groupe socialiste. Nous nous réjouissons du bilan positif et des mesures de modifications légales acceptées depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'encouragement aux fusions de communes.

Comme toujours, dans le domaine des fusions, il y a des points délicats, des sujets émotionnels et il est important d'offrir les meilleures conditions possibles. Au-delà, le sujet des fusions reste et restera un thème politique. Quand je dis politique, je pense bien entendu de volonté politique. Et le canton de Fribourg a connu, ces dernières années, cette volonté politique. Il faut continuer, voire même redoubler d'énergie. Le travail réalisé à ce jour, par les préfets notamment, va dans une très bonne direction, mais bien sûr, il reste du chemin à faire.

A la lecture de ce rapport, nous constatons que le montant de 50 millions de frs d'aide de l'Etat, prévu à l'art. 15 de la loi, ne suffira certainement pas pour satisfaire tous les projets. Nous devons corriger cela et c'est dans ce sens que je déposerai une motion pour adapter ce montant.

Avec ces considérations, nous prenons acte de ce rapport.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Vous avez pu le lire, un grand chemin a été déjà fait avec la loi sur l'encouragement aux fusions de communes. Je crois pouvoir dire qu'elle a été un succès en ce sens qu'elle a permis de thématiser dans toutes les régions et toutes les communes la question de la fusion. Je tiens à souligner l'engagement des autorités communales ainsi que celui de leur association. L'Association des communes fribourgeoises a réalisé un énorme travail d'accompagnement et je salue ici son président actuel et son ancienne présidente, qui ont suivi avec beaucoup d'attention ce dossier. J'ai salué M. le Président de l'Association des communes fribourgeoises, y compris un intervenant comme député, pour permettre les adaptations nécessaires, par exemple au niveau des délais. Les préfets ont également joué un rôle essentiel en accompagnant sur le terrain les autorités communales et en concevant les plans de fusions. Ces plans de fusions sont la toute première planification à l'échelle cantonale des fusions et, de manière plus générale, de l'horizon visé.

Vous l'avez lu également, nous nous trouvons au milieu du chemin. Plusieurs obstacles importants ont été levés par la loi initiale ou par les modifications qui lui ont été apportées durant la législature passée. L'objectif est maintenant de faire aboutir de nouveaux projets, y compris des projets de très grande ampleur, cela a été relevé. Ces projets de plus grande ampleur ont été plus rares. Je pense évidemment au projet du Grand Fribourg, à celui de la commune unique de Gruyère. La presse s'est fait écho, ces dernières semaines, de l'avancement de ces projets avec les travaux préparatoires en vue de la constitution de l'assemblée du Grand Fribourg dont les élections auront lieu dans un peu plus d'un mois, et en Gruyère, avec la création toute récente d'une conférence régionale chargée d'une étude de faisabilité.

J'aimerais maintenant répondre aux députés Butty et Savary, éventuellement aussi au député Girard, qui va proposer d'augmenter le montant attribué aux fusions de communes. Pour la fusion de la Gruyère, nous avons une contribution de 200 frs par habitant et un coefficient de 1, plus à chaque fois 0,1 à partir de 3 communes. Si la fusion de la Gruyère compte plus de 20 communes, c'est une contribution qui sera élevée à peu près à 3 × les 200 frs par habitant, ce qui avoisinera – je crois que c'est écrit dans le rapport – les 30 millions de frs.

Ce n'est pas le cas de la fusion du Grand Fribourg et ça la rend encore plus difficile, puisqu'actuellement, le taux d'impôt de la capitale est plus élevé que celui de bon nombre de

communes alentour. Je le rappelle ici, la fusion des communes autour de Morat a été rendue beaucoup plus aisée par le simple fait que le taux d'impôts de la commune centre de Morat était plus bas.

Bien sûr, le paquet fiscal 2017 va améliorer les choses. Cependant, il faut passer – comme l'a dit le député Butty – par le vote populaire. Pour gagner un vote populaire, il faut convaincre différentes catégories de la population, celles qui paient beaucoup d'impôts, mais aussi d'autres catégories, les jeunes, les personnes âgées, les familles qui doivent avoir des places de crèche, etc. C'est dans ce sens que le Gouvernement du canton de Fribourg dit qu'au siècle passé, 13 communes ont fusionné pour donner la Ville de Zurich. Si nous voulons un centre cantonal vraiment fort, il y a lieu d'être au rendez-vous avec l'Histoire et de prendre le taureau par les cornes. C'est pour cela que le Conseil d'Etat dit que ce projet devra être assorti de mesures d'aides à l'investissement qui pourront faire gagner le vote populaire.

M. Butty l'a mentionné, 30 millions de frs sont l'objet de la péréquation financière des ressources. La commune de Villars-sur-Glâne paie, à elle seule, 10 millions de frs d'après la statistique sortie ce matin. Les communes de la fusion du Grand Fribourg paient 15 millions de frs. Ce sont 15 millions de frs chaque année qui sortent vers la périphérie. Il n'y a donc pas de guerre ville-campagne ou d'inégalités ville-campagne dans le fait de penser que le canton de Fribourg veut investir pour son centre cantonal pour devenir plus fort, pour alimenter le moteur pour que celui-ci restitue aussi aux communes de la périphérie chaque année leur dû en matière de péréquation financière.

Voilà pour les considérations qui sont à la base des remarques en fin du rapport sur les fusions de communes et je vous remercie de vos différentes prises de position, qui permettent peut-être un débat intéressant pour avoir rendez-vous avec l'Histoire.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Motion 2017-GC-110 Dominique Butty/ Nicolas Kolly

Réforme des tâches des préfets et des régions¹

Prise en considération

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Je crois pouvoir dire, au nom également du comotionnaire Dominique Butty, que nous avons accueilli avec satisfaction la proposition d'acceptation de cette motion par le Conseil d'Etat. La réponse appuyant

cette proposition me laisse par contre un peu plus sur ma faim, tant elle n'expose pas vraiment de pistes de réflexion sur les éléments soulevés dans la motion.

Les enjeux liés à la réforme des tâches des préfets sont importants et le Grand Conseil attend une proposition du Conseil d'Etat à ce sujet depuis trop longtemps. Il est temps de prendre le taureau par les cornes et d'aller de l'avant dans ce dossier afin de réformer cette loi qui est, selon nous, désuète, car les motivations qui ont guidé l'institution des préfets ne sont plus d'actualité aujourd'hui. Le Gouvernement cantonal n'a plus besoin de bras armés dans les districts pour faire passer son message auprès de leurs administrés. Le préfet est ainsi devenu, année après année, le fourre-tout des tâches étatiques. Ses compétences s'étendent maintenant dans presque tous les secteurs de l'Etat et sont dignes d'un inventaire à la Prévert. Ces tâches sont connues; il y a donc d'examiner lesquelles, par exemple, pourraient être reprises par d'autres autorités existantes, ceci afin d'augmenter l'efficacité de l'Etat.

Ainsi, la compétence en matière pénale pourrait être transmise au Ministère public, exception faite peut-être de la conciliation pour laquelle l'aspect de proximité reste pertinent. En matière de permis de construire, les compétences pourraient être également transférées aux communes. Ne voilà que des pistes de réflexion.

Nous espérons qu'avec l'acceptation de cette motion, le Conseil d'Etat et surtout la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts prennent conscience de la volonté du Grand Conseil d'aller de l'avant dans ce dossier afin de pouvoir donner aux préfets et aux districts un cadre légal moderne adapté aux enjeux actuels.

Avec ces considérations, nous vous remercions d'accepter cette motion.

Schneuwly André (*VCG/MLG, SE*). Die Fraktion Mitte Links Grün wird der Motion zustimmen, so wie es der Staatsrat empfiehlt. Wir finden es richtig und wichtig, dass sich für die Überarbeitung des Gesetzes über die Obmänner genügend Zeit genommen wird. Der Bericht über die territoriale Gliederung des Kantons Freiburg wird sicher auch Impulse für die Überarbeitung des Gesetzes geben. Vergleiche mit anderen Kantonen können dabei weitere Impulse geben.

Die Bearbeitung des Gesetzes sollte aber nicht verzögert werden, sind wir doch parallel mit diesen zwei Motionen voll dabei. Packen wir also das Gesetz von 1975 an und passen es der heutigen Zeit an!

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Les préfectures ne peuvent plus répondre de manière adéquate aux différentes questions qui deviennent complexes et qui nécessitent impérativement l'intervention de spécialistes pour remplir leurs tâches si différentes. On ne peut que constater que le changement et le manque de personnel dans les préfectures rendent

¹ Déposée et développée le 22 juin 2017, BGC juin 2017 p. 1476; réponse du Conseil d'Etat le 29 août 2017, BGC octobre 2017 pp. 1797ss.

le travail insurmontable dans les districts. Les dossiers sont traités de manière différente d'un district à l'autre, ce qui ne peut être admissible et ne respecte pas le principe d'égalité de traitement.

Nous pouvons constater 2 groupes importants de tâches:

- > l'application et le rôle de police en relation avec de nombreuses lois: constructions, feu, surveillance des communes, sécurité, établissements publics, etc.;
- > la promotion régionale: fusions, agglomérations, associations régionales, association de communes, etc.

Les tâches définies dans le premier groupe requièrent clairement des réponses de spécialistes et doivent être traitées de manière uniforme sur tout le territoire cantonal. L'étude devra clairement définir si ces spécialistes doivent être dans les préfectures ou dans les différents services. En outre, le changement de personnel au sein d'une Direction entraîne moins de conséquences négatives que cela n'est le cas au sein d'une préfecture composée d'une équipe restreinte.

Les tâches définies dans le deuxième groupe nécessitent une personne forte, qui doit servir de moteur à la tête des différentes régions. Les préfets doivent être à même de répondre au mieux aux attentes des différentes régions afin de veiller à l'application des tâches relevant des régions, d'assurer un développement harmonieux tout en favorisant le développement économique. Si le canton de Fribourg veut exister entre Berne et Lausanne, il doit avoir des régions fortes. Nous pouvons remarquer que les tâches trop importantes dans des grandes préfectures péjorent fortement leur propre région.

Le groupe démocrate-chrétien ne soutient pas le principe de revoir les districts rapidement. Aujourd'hui, nous relevons qu'il est nécessaire et que maintenant, il faut clairement aller de l'avant avec la réforme des tâches dans les préfectures afin que le personnel puisse se consacrer à l'essentiel. Après avoir écouté certains préfets, le groupe démocrate-chrétien a pris note qu'ils demandent une modification donnant plus d'autonomie dans l'engagement du personnel et dans l'organisation avec le Conseil d'Etat et la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, mais sans aller aussi loin que le texte de la motion Mauron/Wüthrich.

Avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien acceptera cette motion pour aller enfin de l'avant avec cette réforme.

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). J'interviens en mon nom personnel.

J'aimerais signaler que je ne critique aucunement le travail des préfets, actuels ou anciens, et que j'ai des relations tout à fait correctes, voire amicales avec tous les préfets que je connais personnellement; n'est-ce pas, MM. Bürgisser et Chevalley?

Je trouve que le motionnaire Kolly a utilisé un mot très exact: désuet. Par contre, ces propositions restent aujourd'hui très modestes, beaucoup trop douces. Je trouve qu'il faut abolir les préfets. Il faut enfin abolir les préfets.

Les motions que nous avons votées et que nous votons aujourd'hui ne sont que de la cosmétique sur une vraie plaie. Chez les Verts, nous avons d'ailleurs demandé l'abolition des préfets déjà au dernier millénaire. Après, on s'est un peu désintéressé de la question.

Les préfectures fribourgeoises sont des institutions du XIX^e siècle, un reliquat napoléonien, une fade copie du système français avec des règles qui devraient faire rougir de honte chaque juriste de droit public dans cette salle et chaque politicienne ou politicien démocratique qui se respecte. Avec leur amalgame de fonctions exécutives et judiciaires, les préfets sont une contradiction flagrante au principe important de la séparation des pouvoirs. Leur existence et leur cahier des charges semblent être inventés exprès pour compliquer et retarder les décisions.

La seule utilité que je leur voyais était la récolte des résultats des votations et élections à l'ère du papier, donc encore au XX^e siècle, ou bien une fonction de médiation avant l'institution du médiateur cantonal.

Trois exemples expliquant pourquoi nous devrions nous passer enfin de ces roitelets de districts:

- > le fait que le préfet est souvent juge et partie implique qu'il doive se récuser quand des recours concernent par exemple une des associations qu'il dirige. Cela a par exemple retardé de plus d'une année toute décision en matière de circulation en Ville de Fribourg pour permettre au préfet de la Broye de se familiariser avec un dossier sarinois;
- > les naturalisations: les personnes qui la demandent se présentent personnellement, avec leur dossier, à la commune et au canton. Mais entre-deux, en cas de recours, le dossier passe auprès du préfet qui n'a pas aucun élément supplémentaire pour le juger, comme l'a confirmé le préfet de la Gruyère la semaine passée lors d'un procès. Donc, il est inutile dans cette procédure et juste un boulet pour les personnes concernées;
- > les mises à l'enquête se font à la commune et à la préfecture en parallèle, allez savoir pourquoi. Le SeCA récolte tous les préavis et traite le dossier. Le préfet reprend le même dossier, peut le défaire, le refaire en utilisant exactement les mêmes documents. A quoi bon?

Il n'y a aucune fonction du préfet qui ne pourrait pas être attribuée à une instance communale ou cantonale, comme le prouvent d'ailleurs beaucoup d'autres cantons qui ont soit aboli entièrement, soit réduit les préfets à une fonction décorative, comme les cantons de Neuchâtel, Berne ou Valais.

Je pense qu'on peut encore utiliser les préfets pour coordonner les travaux de fusions. Après, cette couche de pouvoir intermédiaire entre communes et canton sera définitivement désuète.

Donc, on pourrait réduire les préfets à cette une fonction décorative et vendre ou réutiliser les châteaux.

Je propose que le traitement de cette motion et de celle votée en septembre entame donc également la réflexion: comment se passer des préfetures?

Castella Didier (PLR/FDP, GR). S'agissant de gouvernance régionale, mon intervention concerne aussi bien la problématique de l'encouragement aux fusions que la révision de la loi sur les préfets ou de la législation sur les structures territoriales qui font un tout.

Sachant qu'une structure plus grande et plus lourde coûtera toujours plus cher qu'une structure légère, je ne crois personnellement pas que le seul aspect financier justifie une fusion. La fusion de communes répond avant tout à un besoin de compétences résultant de la complexification récurrente des tâches communales et, d'autre part, à la nécessité de répondre à des enjeux qui nécessitent une vision politique, une vision de société à l'échelle de la région. Je pense notamment aux aspects liés à l'aménagement du territoire, à la mobilité, à l'accueil de nos enfants comme de nos aînés.

D'un autre côté, nous devons reconnaître que nombre de sujets ne peuvent être traités à satisfaction à l'échelle régionale, mais doivent répondre à un besoin de proximité auquel seul l'échelon local permet de répondre. Je pense ici notamment aux sociétés de développement villageoises, à la problématique des déchets, de l'entretien du patrimoine, à tout ce qui touche à la vie culturelle, sportive et associative communale.

Aujourd'hui, les fonctions de nature régionale sont partiellement exercées par des associations de communes. Force est de constater que celles-ci souffrent d'un manque de légitimité démocratique, sachant que leurs représentants ne sont pas élus par le peuple. Les mégafusions, à l'image de celle voulue en Gruyère, ont leurs limites. Comment garantir les besoins de proximité, en particulier dans des communes telles que Jaun, Montbovon, face aux besoins des communes plus citadines? Le mot «impossible» a été prononcé lors du débat précédent. Ces grandes fusions deviennent même un oreiller de paresse pour nombre de communes qui ont carrément stoppé leurs réflexions lancées avec leurs voisines. Notre système de gouvernance actuel – communes, préfetures, canton – a atteint ses limites. Une simple adaptation des rôles, fonctions et tâches des régions comme des préfets ne permettra plus à futur de satisfaire aux besoins de notre société en évolution. Je suis donc convaincu que nous avons besoin d'une autorité locale à l'échelle villageoise et d'une autorité régionale forte à l'échelle du district. Le préfet, malgré toutes les qualités qu'il peut avoir, ne peut à lui seul garantir une représentation équi-

librée de la population. Dès lors, j'en suis convaincu, nous avons besoin d'un conseil ou parlement de district avec des responsabilités renforcées, qui pourrait notamment être présidé par le préfet. Cet échelon de gouvernance se vit à Zurich, en Valais ou encore en Thurgovie.

C'est pourquoi, M^{me} la Conseillère d'Etat, je vous le demande: êtes-vous prête à aller un peu plus loin en lançant une vraie réflexion innovante sur notre système de gouvernance en introduisant un conseil ou un parlement régional?

Vous l'avez compris, je soutiens la motion et je vous demande même d'aller un pas plus loin dans une réflexion et une vision qui va au-delà de la seule commune pour le bien de notre canton.

Wüthrich Peter (PLR/FDP, BR). J'ai déjà développé mes considérations lors de la dernière session en tant que motionnaire de la motion Mauron/Wüthrich qui concerne également les préfetures.

Le groupe libéral-radical soutient cette motion Butty/Kolly en insistant sur le fait que les travaux de la future commission doivent être coordonnés avec les travaux de la commission au sujet des structures territoriales, travaux qui sont déjà bien avancés.

Le groupe libéral-radical soutient donc la prise en considération de cette motion et vous invite à faire de même.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Mon propos se voulait bref pour expliquer que le groupe socialiste allait soutenir cette deuxième motion, mais à entendre M^{me} Christa Mutter et ses propos quelque peu provocants qui proposent l'abolition des préfets, je ne sais pas s'il faut en rire ou en pleurer. Je pense qu'en adaptant les tâches, on pourra trouver de bonnes choses. Après, en écoutant le collègue Castella, j'avais cru encore me trouver à la discussion de l'objet précédent.

Moi, j'ai envie de vous parler des préfets et de vous dire que le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité cette deuxième motion qui va dans le sens de la réforme des tâches qu'on leur demande. On a une loi qui est vieille. On a des structures plus adaptées du tout à la situation. Et à défaut de les supprimer, on pourrait simplement leur donner des tâches qui sont essentielles. Si M^{me} Mutter les connaît bien, peut-être pour les fréquenter autour d'un verre à l'apéritif, peut-être faudrait-il partager une journée avec les préfets pour voir réellement quel est leur travail, leur côté nécessaire dans les fusions de communes, dans leurs tâches quotidiennes, pour mieux après endosser leur rôle et comprendre à quelles modifications on doit les enjoindre.

A partir de là, cette réforme est bien évidemment nécessaire et emboîte le pas à la deuxième motion que nous avons déposée et acceptée en septembre. Je ne sais pas s'il faut faire un pas de plus ou un pas de moins. Nous avons une année justement pour en discuter. J'espère bien qu'on remettra tout en cause,

y compris la question des districts, la question du nombre, la question de la réorganisation. On peut aller loin. Après, il faut trouver une majorité, un consensus. Je suis sûr qu'on peut le faire, mais ces tâches essentielles sont très importantes.

Un mot encore pour M. Castella: quand on parlait d'échelon intermédiaire, je dois vous dire qu'une fois, à une sortie de groupe de l'ancienne législature, nous étions allés en France, à Strasbourg, et nous avions visité les communes, les régions, les sous-régions, les sous-sous-régions, les arrondissements. C'est compliqué une fois qu'il y a un mille-feuilles de structures et ce n'est peut-être pas toujours la bonne idée. Il faut essayer d'innover et peut-être qu'en terres fribourgeoises, on arrivera à trouver quelque chose de plus efficient.

Chevalley Michel (*UDC/SVP, VE*). Je n'avais pas prévu de prendre la parole. Déjà, je ne sais pas si je dois dire «je» ou éventuellement «nous», parce qu'il faut que je descende de mon trône. Peut-être le nousolement de majesté conviendrait bien à M^{me} Christa Mutter, mais je dirai quand même «je» si vous êtes d'accord.

Vous avez une Constitution cantonale, décidée en 2004, qui dit clairement ce qu'il en est des préfets et des districts. Je crois que les gens ont été sages dans cette décision. Maintenant, le député Mauron, mon collègue, m'a enlevé les mots de la bouche. Les préfets appellent de leurs vœux – qu'on se comprenne bien – une révision en profondeur. Il n'est pas question de maintenir absolument toutes les tâches actuelles. Il n'est pas question non plus de laisser éventuellement de côté d'autres tâches qui seraient importantes à donner, vu la proximité du préfet.

J'aimerais juste dire ceci et je serais très bref: le préfet, en dehors de toutes les tâches qu'il a – et je vous invite à consulter son agenda – et quoi qu'on en dise, c'est quand même le bras avancé du Gouvernement dans le district, c'est aussi celui qui a la considération qu'on a à distance de la capitale cantonale, de la considération qu'on a pour l'autorité cantonale. C'est le préfet qui la représente et c'est loin d'être anodin, je peux vous le dire. J'ajouterai à ça que le préfet, c'est aussi l'ombudsman très souvent, celui qui fait la médiation et qu'il est un peu l'image du canton dans le district. Il apporte aux citoyens une certaine considération de la part du canton, d'autant plus que le canton ne peut pas forcément lui apporter des structures ou des postes de travail ou des structures telles nous en avons parlé tout à l'heure.

Donc, je pense que le rôle du préfet, c'est aussi cela, en plus de toutes les tâches pour lesquelles il faudra faire un sérieux nettoyage. Mais alors je rassure M^{me} Mutter, le préfet, en tout cas à la préfecture de la Veveyse, n'y avait pas de trône, il n'y avait pas de roitelet.

Rey Benoît (*VCG/MLG, FV*). La diversité des tâches des préfets n'a d'égal que la diversité des arguments qui sont évoqués cet après-midi. On fait feu de tout bois en parlant de désuétude,

en parlant de tâches multiples, en parlant de tâches complexes des préfets. Je crois que c'est faire part d'une réalité qui pose effectivement de nombreux problèmes. Toutes les discussions que nous avons eues jusqu'à maintenant l'ont démontré et les 2 motions sur lesquelles nous venons de discuter en sont la preuve. Donc, il est plus que temps de discuter du rôle des préfectures.

Je ne donnerai qu'un seul argument qui me paraît quand même être intéressant au niveau de la réflexion: cette diversité des rôles des préfets fait qu'ils sont liés aussi à l'organisation territoriale. Il y a un lien direct entre les préfets et l'organisation de leur district. L'organisation territoriale a été un enjeu déjà au niveau de la Constituante, a été un enjeu dans de nombreuses réflexions au sein de ce Parlement et nous n'avons jamais pu ou osé faire le pas de la remettre en question et de se dire que peut-être Fribourg fonctionnerait bien avec 3 régions, comme cela avait été proposé. Je dirais que le rôle des préfets n'est pas pour rien dans ces blocages qui ont été faits.

Et pourtant, je pense qu'ils ont un rôle essentiel, qui a été redit par beaucoup de personnes. Les préfets ont un rôle de fédérateur au niveau des communes de leur district. Ils ont un rôle de fédérateur au niveau du canton. Et je crois que l'organisation territoriale actuelle fait plutôt qu'ils défendent leur pré carré plutôt que la fédération des structures cantonales. Je pense que cet argument est nécessaire pour se dire: mettons sur la table ces rôles des préfectures, discutons enfin fondamentalement en prenant en compte les 2 arguments.

Bürgisser Nicolas (*PLR/FDP, SE*). Eigentlich war nicht vorgesehen, dass ich das Wort ergreife. Von unserer Fraktion waren Herr Castella und Herr Wüthrich als Redner vorgesehen. Als ich aber hörte, was Frau Mutter gesagt hat – ich rede jetzt frei, ich habe diese Rede nicht vorbereitet –, dann muss ich sagen: So viel Unwissenheit, was die Oberamtmänner machen, habe ich noch selten erlebt.

Wenn man sagt, im Kanton Bern hat der Präfekt oder der Regierungsstatthalter einen dekorativen Zweck, ist man entweder schlecht vorbereitet oder man erzählt einfach irgendetwas. Im Kanton Bern ist der Regierungsstatthalter auch verantwortlich für die KESB. Er ist Instanz für alle Beschwerden. Er macht die Baubewilligungen. Und wenn man sagt, er sei dekorativ, dann muss irgendjemand zu lange an einem Apero gewesen sein.

Im Kanton Zürich ist der Statthalter, der Präfekt, verantwortlich für seinen Bezirk. Er hat ein Budget. Er hat ein Parlament und er hat Verantwortung. Es gibt wirklich viele Kantone, in denen der Präfekt, der Regierungsstatthalter, ganz wichtige Aufgaben hat, so auch im Kanton Freiburg. Ich lade Sie ein: Sie können in unserem Bezirk zu irgendeinem Präfekten gehen. Dann müssen Sie aber früh aufstehen. Das ist dann früh, nicht erst um 8 Uhr oder halb 9. Ein Präfekt arbeitet schwer. Er hat schwere Aufgaben und wenn jemand

sagt, der Präfekt sei überflüssig, dann hat er vermutlich nicht viel begriffen.

Man könnte auch sagen – wie in anderen Kantonen –, wir brauchen nur noch 5 Staatsräte. Aber auch das bedarf vermutlich einer tieferen Analyse als das einfach so in einem Parlament zu sagen. Die Oberamtänner braucht es und sonst muss jemand anderes diese Aufgabe machen. Man kann sie nicht einfach abschaffen und dann meinen, die Arbeiten seien gemacht. Jemand muss diese Arbeiten machen und es sind, wie Kollege Chevalley gesagt hat, sehr, sehr viele Aufgaben. Das sind keine 8-Stunden-Arbeitstage. Das sind 12 bis 13 Stunden Arbeit pro Tag. Das ist eine schwere Arbeit.

Sie haben mich ganz schwer enttäuscht, Frau Mutter. Bitte bereiten Sie sich künftig besser vor.

Le Président. Frau Mutter, ich denke, Sie möchten noch etwas dazu sagen, bitte.

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). Nur eine kurze Entgegnung zu Herrn Bürgisser. Ich kenne die Aufgaben und Arbeiten der Oberämter sehr wohl. Ich habe nicht gesagt, dass sie zu wenig arbeiten. Ich weiss, dass sie hart arbeiten. Ich habe gesagt, dass sie viel zu viele verschiedene Funktionen haben. Diese Funktionen kann man zum Teil aufheben, weil es eine Stufe zu viel ist. Zum Teil kann man sie auf Gemeinde- und Kantonsinstanzen verteilen – zu günstigeren Preisen, denke ich. Deshalb kann man die Oberamtänner aufheben.

Noch einmal: Ich habe nicht die Arbeit der einzelnen Präfekten kritisiert, sondern ihre Funktion, die ich insgesamt für überflüssig halte.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. J'aimerais tout d'abord vous dire que nous venons de mettre en consultation le premier projet de révision partielle de la loi sur les préfets, avec les 2 points voulus par le Grand Conseil concernant l'autorité d'engagement et la Conférence des préfets. Le Conseil d'Etat met en consultation une variante, en demandant à la Conférence des préfets de lui dire comment elle va s'organiser, comment elle va faire pour trouver des synergies, comment elle va proposer des rationalisations. D'après le Conseil d'Etat, qui fonctionne lui en collège et qui décide à la majorité de faire par exemple des propositions d'économies dans certains domaines, la Conférence des préfets n'a pas ce fonctionnement. Elle fonctionne plus souvent, à ma connaissance, d'après un veto: un ou l'autre préfet n'est pas d'accord avec un projet et on ne peut donc pas faire des propositions par exemple pour abandonner des tâches en fonction d'autres. Il nous semble que là, le fonctionnement de la Conférence des préfets est un point important de la consultation que nous avons lancée. Nous profitons donc de rebondir sur votre proposition pour vous conseiller de faire très attention à ce fonctionnement, de manière à ce que ça soit un fonctionnement qui occasionne une rationalisation. Je donne comme exemple l'état civil, que j'ai dans ma

Direction. Dans l'état civil, nous avons différentes charges de travail et nous ne pouvons pas augmenter les EPT à disposition. Nous avons donc créé un seul arrondissement d'état civil pour le canton, à la place des 7 – vous aviez accepté la loi sur ce sujet – et créé notamment des instruments comme les boîtes vocales, qui permettent, lorsqu'une employée de la Veveyse a du temps, d'aider celle de la Sarine qui serait surchargée. Nous attendons donc dans ce domaine des propositions concrètes de la Conférence des préfets.

Il y a lieu aussi de coordonner la révision de la loi sur les préfets, notamment au niveau des tâches. C'est pourquoi nous acceptons aussi la motion, avec les projets en cours dans l'administration cantonale, la cyberadministration, par exemple pour les permis de pêche, le désenchevêtrement, les fusions de communes, qui donnent aussi aux communes des tailles supérieures et qui leur permettraient de traiter par exemple les permis de construire. Je rappelle que dans le canton de Berne, les communes de 10 000 habitants peuvent traiter les permis de construire et les communes en-dessous de 10 000 habitants, à ma connaissance, peuvent demander l'autorisation de traiter les permis de construire. Il pourrait en être de même des autorisations pour les manifestations. Par exemple, certaines communes ont dit qu'elles pourraient traiter ce genre de demandes. Il en est de même pour les ordonnances pénales mentionnées par le député Kolly. Dans ce cadre-là, j'ai constaté qu'il y avait une réaction assez vive à l'intervention de M^{me} Mutter, mais je vous invite à ne pas écarter d'emblée toutes les solutions qui sortent du cadre. Si on veut faire une proposition intelligente pour cette révision des tâches pour les préfets, il faut envisager toutes les possibilités, y compris celles qui sortent du cadre. Je ne vous cacherais pas qu'un préfet m'a dit qu'on pouvait aussi se poser la question du maintien des préfectures dans un certain délai. Dans ce cadre-là, je trouve que la proposition de Didier Castella doit aussi être prise en compte, puisqu'elle parle d'un parlement de district. Je suis personnellement persuadée, depuis un certain temps déjà, que le développement régional doit gagner en importance. Nous avons beaucoup de problèmes à régler, que ce soit le développement économique, les surfaces d'assolement, etc. Au niveau régional, nous avons l'aménagement du territoire régional. Vous le verrez, le plan directeur cantonal qui va être mis en consultation met un accent sur les plans directeurs régionaux. En effet, c'est à ce niveau-là qu'il est le plus intelligent de discuter de l'affectation des terrains à telle ou telle tâche et dans ce sens-là, les préfets sont des acteurs majeurs du développement régional et doivent promouvoir le développement économique du canton de Fribourg.

Je dirai peut-être aussi au député Chevalley que la Constitution parle de districts administratifs et non pas de 7 districts administratifs; c'était la nuance – ayant moi-même été constituante – qui permettait éventuellement de réduire le nombre de districts. C'était le compromis que la constituante, à l'époque, avait accepté.

Concernant l'intervention du député Wüthrich au sujet des structures territoriales, effectivement, je crois que vous avez eu hier une réunion durant laquelle vous a été présenté le rapport de l'Institut du fédéralisme, qui avait pour but d'énumérer les tâches des préfets fribourgeois, mais aussi de les comparer avec les tâches des préfets des autres cantons. Dans ce sens, nous disposons maintenant d'un outil qui nous permet d'aller plus loin dans la révision des tâches des préfets. Parfois, j'ai l'habitude de dire qu'on peut gagner du temps en faisant des détours: ce n'est pas toujours en se précipitant qu'on trouve la meilleure solution et en l'occurrence, je pense que le moment est venu pour réviser ces tâches des préfets, à condition bien entendu que les préfets y mettent aussi du leur pour rationaliser les tâches dans un sens où on ne cautionnera pas un inventaire à la Prévert. Je souhaite vraiment aussi, avec le Gouvernement, que le développement régional gagne en importance et que celui-ci soit porté par les préfets.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 98 voix contre 0. Il y a 2 abstentions.
- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bündel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Coting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/

CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 98.

Se sont abstenues:

Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG). Total: 2.

—

Motion 2017-GC-19 Dominique Zamofing/ René Kolly

Mise aux normes des porcheries 2018 – aide financière pour les producteurs de viande porcine¹

Prise en considération

Kolly René (PLR/FDP, SC). Désolé de vous parler d'un sujet pas très sexy, mais j'en ai l'habitude. Mes liens d'intérêts: je suis propriétaire-exploitant d'une porcherie depuis plus de 30 ans. Celle-ci est liée à la fromagerie, évidemment pour utiliser le petit-lait à l'état frais: une mise en valeur de ce sous-produit du lait la plus économique, rationnelle et écologique, tant ses qualités de complément alimentaire pour la nourriture animale est reconnue et tant le court chemin est assuré, sans transport ni traitement, à son état frais et bien sûr naturel. L'époque idyllique où dans chaque ferme laitière on vivait en harmonie avec les animaux, la nature et les gens est bien finie. On y élevait des petits animaux, quelques petits cochons pour utiliser quelques reste de lait, fruits, légumes, mais aussi des restes ménagers. Une fois leur autonomie trouvée, on les rassemblait pour les amener à la fromagerie pour boire le petit-lait, issu bien sûr de la fabrication des fromages, ce que vous connaissez tous. Puis, quelques mois plus tard, ils finissaient à la boucherie du coin pour faire le bonheur des hôtes de la bûcherie, à travers son jambon à la borne, peut-être bientôt AOP, s'il reste encore des cochons nourris avec du petit-lait et bien sûr si cette production perdure. La boucle était bouclée. Rien ne se perd, rien ne se crée: tout se transforme. Cette célèbre phrase de Lavoisier devait rester dans nos esprits. Aujourd'hui, ce court chemin de la fourche à la fourchette, prôné par tous les consommateurs, n'est plus possible, tant les contraintes sont difficiles à surmonter: urbanisation galopante, aménagement du territoire, contraintes économiques livrées à la puissance de quelques acteurs qui imposent la loi du plus fort face à des producteurs dispersés, un grand déficit d'image d'un secteur en péril, des exposi-

¹ Déposée et développée le 9 février 2017, BGC février 2017 p. 262; réponse du Conseil d'Etat le 19 septembre 2017, BGC octobre 2017 pp. 2208ss.